AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1752
FR0000184798-FS0743

28 juillet 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ORPEA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 27 juillet 2017, la société anonyme de droit belge Sofina[1] (31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse, le 26 juillet 2017, le seuil de 5% du capital de la société ORPEA et détenir 2 978 783 actions ORPEA représentant 5 358 783 droits de vote, soit 4,91% du capital et 6,61% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ORPEA hors et sur le marché.

[1] Les principaux actionnaires de Sofina SA sont Union Financière Boël SA, Société de Participations Industrielles et Mobilière SA et Immobilière du Centre SA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 60 607 956 actions représentant 81 020 171 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.